l'organisation du Comité du Salut public, que les Soviets ont repris chez eux comme la France révolutionnaire d'autrefois. « La Russie actuelle doit lutter contre le blocus des puissances. Loriot, en adhérant à la 3e Internationale, ne faisait qu'adhérer à un parti officiellement reconnu. On n'a jamais pensé à le poursuivre avant 1919. Quant aux grèves de mai, les témoins qui sont venus ici, ont suffisamment démontré que Loriot n'y était pour rien, puisqu'il se trouvait à Strasbourg pour les premières grèves, et en Italie, au moment où éclatèrent les secondes. »

Me Tuion termine en demandant aux jurés l'acquittement de Loriot. « Même si vous prononciez une condamnation de principe, déclare-t-il, ce serait commettre quelque chose d'injuste, contraire au droit, à la morale et à l'équité. »

Le défenseur de Boris Souvarine étant absent, le président Drioux lève l'audience à 17 h. 15.

Demain, suite des plaidoiries.

Les huit heures dans le Bâtiment

VERS UN ACCORD

Paris, 14 mars. — Les représentants des fédérations patronales des entrepreneurs et des fournisseurs du bâtiment et les représentants des fédérations ouvrières, se sont réunis au Ministère du Travail pour examiner la possibilité de faire cesser l'incertitude qui règne encore sur les modalités d'application de la journée de huit heures dans ces industries.

En ce qui concerne les entreprises de bâtiment et des travaux publics, il a été entendu que le règlement du 5 août 1920 sur la journée de huit heures dans les industries du bâtiment des régions libérées, sera pris comme base de discussion et soumis à leurs adhérents par les organisations patronales et ouvrières.

Un projet de règlement spécial sur les industries fournissant le bâtiment, sera établi par les soins de l'Administration et soumis aux organisations intéressées.

Les palmes ne seront plus données à tout le monde

L'OBTENTION DE CETTE DISTINCTION VA DEVENIR PLUS DIFFICILE

Paris, 14 mars. — Depuis la guerre, il n'y a eu, comme on le sait, de promotions de palmes académiques qu'en faveur des membres de l'enseignement. Les dossiers des autres candidats se sont accumulés au ministère de l'instruction publique qui en détient actuellement plus de 12.000.

Tenant compte des critiques auxquelles les promotions trop nombreuses d'avant-guerre ont donné lieu, M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, a préparé un décret destiné à rendre plus difficile l'obtention de ces distinctions honorifiques. Il en soumettra le texte à l'approbation du Conseil des Ministres, les dispositions nouvelles concernent notamment l'âge des candidats et la justification de titres littéraires, artistiques ou scientifiques.

L'assassin de M. Dato a été arrêté et a avoué

C'EST UN ANARCHISTE DE 22 ANS

Madrid, 14 mars. — La police a arrêté un anarchiste, nommé Vateneo Pédro Matéo, âgé de 22 ans, né à Tarragone.

Cet individu a avoué qu'il est l'assassin de M. Dato et il a donné les noms de ses deux complices. La direction de la sûreté générale confirme officiellement cette nouvelle.

L'ASSASSIN A DENONCE ses deux COMPLICES

Madrid, 14 mars. — L'anarchiste Mattéo a été arrêté après une déclaration de sa logeuse, qui habite rue d'Alcala, 164. La police s'est présentée alors qu'il était absent. Après avoir attendu quelques instants, elle vit arriver Pédro Mattéo, qui fut immédiatement mis hors d'état de résister. La police a trouvé sur lui un pistolet ayant 24 coups à tirer. L'anarchiste qui était bien mis, a déclaré que ses complices étaient les nommés Ramon Casanova, qui pilotait le side-car, et Léopold Noble. Ce dernier était arrivé la nuit de l'attentat par le train venant d'Irun.

SES CHEFS LUI AVAIENT COMMANDE DE TUER AUSSI DEUX DEPUTES

Madrid, 14 mars. — Le domicile du criminel était gardé à vue, lorsque Mattéo est venu hier pour y prendre des documents compromettants. Il a été entouré par les agents de police. Frappé à la tête, il tomba étourdi. On put s'en rendre maître. Il était porteur de cinq pistolets automatiques et de plusieurs chargeurs. Pedro Mattéo a avoué que lui seul avait tiré les 20 balles contre l'auto du président. Il a déclaré n'avoir fait qu'obéir à des chefs qui lui avaient commandé de tuer M. Dato.

Pedro Mattéo devait également tuer le député socialiste Priato.

Pedro Mattéo a déclaré qu'il n'était pas syndicaliste, mais anarchiste. Il prétend qu'il a commis son crime pour protester contre les violences et les répressions dont ont été victimes certains éléments sociaux. On a trouvé sur lui une somme de 1.000 pesetas, ainsi qu'un chèque de 5 000 pesetas.

Dublin en deuil

ON Y A PENDU SIX SINN-FEINERS

Dublin, 14 mars. — Six condamnés sinn-feiners ont été pendus ce matin. Vingt-cinq mille personnes étaient massées aux abords de la prison. Tout travail a été arrêté jusqu'à 11 heures en signe de deuil.

LE SUICIDÉ INCONNU

AVANT DE SE TUER, IL BLESSA GRIEVEMENT UNE JEUNE FILLE

Nice, 14 mars. — Cet après-midi, à la suite d'une discussion, Mlle Noele-Marie Rise a été blessée grièvement de deux balles de revolver dans la tête par un individu qui s'est ensuite tué d'une balle à la tempe, et dont on ignore le nom.

Le malheur s'acharne sur une famille nombreuse

LA MERE ET TROIS DES ENFANTS ONT EU LES YEUX BRULÉS PAR UNE EXPLOSION

Un horrible accident s'est produit à Chalampé (Haut-Rhin).

La veuve Onimus soupait avec ses enfants quand, par suite d'une imprudence, la lampe à pétrole fit explosion : le liquide enflammé fut projeté sur la mère et trois enfants, qui sont très grièvement brûlés et dans un état désespéré. Les quatre victimes ont perdu la vue.

La famille Onimus comptait neuf enfants, dont deux sont depuis plusieurs semaines gravement malades à l'hôpital. En 1914, le père s'était noyé accidentellement dans le Rhin.

TROIS D'UN COUP !

Mme Louise Mouchet, cultivatrice à Panelleuse, près des Andelys, est une femme courageuse.

A trente-six ans, elle vient de mettre au monde trois enfants, un garçon et deux filles.

Suivant la formule, la mère et les enfants se portent bien.

On vient de découvrir un cadavre en putréfaction

C'EST CELUI D'UNE FEMME DE 58 ANS, QUI A ETE TUEE PAR SON AMANT

Besançon, 14 mars. — A la suite d'une discussion, le journalier Aimable Villars a assommé sa maîtresse, la veuve Tisserand, 58 ans. On vient de découvrir le cadavre en putréfaction de la victime.

Un bandit emprisonné étranglait son gardien

ON LUI FIT LACHER PRISE A TEMPS

Le nommé Charles Roy, arrêté à Nevers, recherché par plusieurs parquets pour divers cambriolages, a tenté, cet après-midi, d'étrangler son gardien, qui le reconduisait en cellule. La victime put, toutefois, se dégager et appeler au secours. L'intervention d'un autre gardien fit lâcher prise au bandit qui put être maîtrisé.

Au Congrès National des Mineurs Belges

La question des pensions

Bruxelles, 14 mars. — Le Congrès des mineurs belge a continué ses travaux.

Au cours des 2 dernières séances, il s'est occupé de la question des pensions des mineurs prévoyant que le taux de celle-ci qui est actuellement de 1,180 fr. pourrait être porté à 1.800 ou 2 000 fr., avec maximum de 1.200 fr. à 50 ans d'âge après 30 ans de travail à la mine.

POUR LA NATIONALISATION

La grosse question à l'ordre du jour était celle de la nationalisation des mines.

Après une longue discussion, une résolution a été adoptée demandant la nationalisation immédiate des bassins non concédés (projet de Wanters, ministre socialiste), et la nationalisation par étape des mines concédées en activité.

LE CONTROLE DE L'ETAT

A la dernière séance le Congrès a examiné la situation créée par la crise signalant que le profit démesuré des charbonniers belges en était une des causes principales. En conclusion de cette discussion une résolution a été adoptée demandant la constitution d'un conseil économique plaçant les charbonnages sous le contrôle de l'Etat.

LES REPARATIONS PAR L'ALLEMAGNE

Le Congrès a émis le vœu qu'au point de vue des réparations par l'Allemagne le gouvernement fasse le nécessaire pour que les indemnités dues par ce pays soient autant que possible payés en espèces.

Avant de clôturer le Congrès le citoyen Desjardin, député de Liège, a été réélu président de la Fédération Nationale par acclamation.

Au Congrès des Agents des Contributions Indirectes

DES AVANTAGES PECUNIAIRES SONT DEMANDES POUR LES FONCTIONNAIRES DES REGIONS LIBEREES

Paris, 14 mars. — Le Congrès des agents des Contributions Indirectes a poursuivi aujourd'hui ses travaux dans la grande salle de la Bourse du Travail. Les délégués continuent la discussion sur le rapport moral.

Après un long débat, le bureau syndical dépose un ordre du jour dans lequel il affirme son attachement irréductible au droit syndical et maintient son adhésion à la C. G. T et la Fédération des fonctionnaires.

Plusieurs ordres du jour sont en présence. M. Couderc, secrétaire du Syndicat demande la priorité pour son ordre du jour. Le vote a lieu, donne le résultat suivant : 162 voix pour la motion du bureau syndical, contre 142 voix à un ordre du jour de M. Waroquiez. Il y a 30 abstentions. La motion du bureau syndical est adoptée.

L'ordre du jour de M. Waroquiez, demandait une politique plus intransigeante pour la défense du droit syndical.

Les congressistes passent ensuite à la discussion sur la situation qui est faite aux agents des Régions dévastées. Après un débat au cours duquel interviennent MM. Conia et Grège de Lille ; Bouthevit, de Saint-Quentin, l'ordre du jour suivant, déposé par M. Pujol, de Charleville, est adopté à l'unanimité :

« Le Congrès, sur la demande expresse des délégués des Régions libérées, repousse les bonifications d'ancienneté accordées par le décret du 16 novembre 1920 aux fonctionnaires des Régions libérées, et en échange réclame des avantages pécuniaires, les ressources financières pouvant être obtenues par la réorganisation des services publics des Régions libérées. »

Après avoir abordé la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les congressistes ont renvoyé la suite de la discussion à demain.

Un nouveau régime de secours aux réfugiés

IL VA REMPLACER CELUI DES ALLOCATIONS QUE LE GOUVERNEMENT SUPPRIMERA FIN AVRIL.

On sait que le gouvernement a décidé de mettre fin au régime des réfugiés et que les allocations seraient supprimées au plus tard fin avril, pour s'acheminer, par des mesures transitoires, vers le retour à l'état de choses normal.

Cette solution avait été déjà envisagée l'an dernier, mais cette fois de fortes raisons budgétaires s'opposaient à tout nouvel ajournement. Toutefois, on viendra en aide d'une autre façon à tous ceux, vieillards, infirmes, veuves, enfants, qui ne peuvent rentrer dans leurs villages si complètement anéantis, qu'un poteau surmonté d'un nom rappelle qu'ils existèrent.

Dès 1919, le mouvement de rentrée a commencé et fin novembre 1920, il n'y avait plus que 174.000 réfugiés allocataires parmi lesquels un peu plus de 20.000 belges. Il en reste actuellement 150.000. Presque tous ont le désir de rentrer, mais les autorités locales ne montrent qu'un empressement modéré à rapatrier les « non valeurs » qui sont incapables de gagner leur vie et qui constitueraient pour les budgets communaux de lourdes charges, sans parler du rude problème du logis posé par leur rentrée. L'on étudie actuellement l'institution d'un nouveau régime destiné à remplacer celui des allocations supprimées.

Le cadavre aux deux mères

UN NOUVEL ACTE AU DRAME DU CONQUET

Brest, 14 mars. — Le parquet de Brest continue l'instruction de l'affaire Niquet. On se souvient que Mme Niquet, veuve d'un commis de la marine, est accusée d'avoir voulu se débarrasser de ses enfants en précipitant dans la mer, au mois d'avril dernier, du haut des falaises du Conquet, son fils Fernand, âgé de 6 ans, et en tentant, au mois d'août suivant, de faire subir le même sort à son autre enfant, Armand, âgé de 9 ans.

Après avoir formellement accusé sa mère de l'avoir poussé du sommet de la dune, et affirmé qu'il n'a eu la vie sauve que grâce aux aspérités du rocher auquel il a pu se raccrocher, le jeune Armand est revenu sur ses déclarations et a dit ne plus se rappeler comment il a failli tomber dans le précipice.

Quant à Fernand, son frère, quelques semaines après sa disparition, sa mère apprenait qu'un cadavre d'enfant avait été découvert sur les grèves et était inhumé dans le cimetière de Rosporon. La veuve Niquet fit exhumer le cadavre, et déclara reconnaître son fils Fernand, qui, dit-elle, avait été enlevé par une lame du haut des falaises du Conquet. Or, ce même cadavre avait été précédemment identifié comme celui d'un jeune mousse de Saint-Brieuc, tombé en mer d'un navire anglais.

Une nouvelle exhumation aura lieu demain, à laquelle assisteront la veuve Niquet et la mère du jeune matelot.

ENGINS DE MORT

LES AEROS EMPOISONNEURS

Londres, 14 mars. — Une dépêche de New-York au « Daily News », parlant du terrible poison que le service chimique de l'armée américaine vient de découvrir, dit qu'à la fabrique où l'on prépare ce poison, il n'y a pas d'autre limite que l'énergie électrique qu'elle nécessite. Officiellement, on assure que 4.000 tonnes de ce poison jetées par 400 avions auraient suffi aux Allemands pour anéantir en 12 heures, la totalité de l'armée américaine en France (1 million 550.000 hommes).

Ce département s'occupe en ce moment de rechercher des vêtements qui puissent couvrir toute une personne et imperméables à ce poison.

Cette nouvelle, maintenant officielle, confirme des informations qui ont déjà été publiées sur le même sujet, et fait prévoir, à moins de grosses exagérations de la part des autorités, un changement complet de l'idée que l'on se fait maintenant de la guerre. Elle donnera au mot « désarmement » une signification nouvelle.

On rappelle à ce sujet que M. Baker, secrétaire d'Etat à la guerre, protesta, quand on parla de réduire le personnel des services chimiques à 700 employés.

L'AVION BELIER TORPILLEUR

Le « Daily Mail » prétend que les experts du Ministère de l'aviation britannique examinent actuellement les plans d'un appareil aérien extraordinaire. Actionné par un moteur de 3.000 HP, cet avion serait muni à l'avant d'un fort éperon en acier : ses ailes et son hélice rentrées dans la carlingue, le « bélier aérien » torpillerait littéralement les appareils volants, son équipage étant soigneusement protégé par le blindage métallique. Son œuvre de destruction accomplie, le « Bélier » déploie ses ailes pour mettre l'hélice en action et reprend son vol.

Dans la Région

L'Affaire des sacs à terre

DES DEMANDES DE MISES EN LIBERTE PROVISOIRE SONT REJETEES

M. Poissonnier, l'un des inculpés dans l'affaire des sacs à terre, avait présenté une demande de mise en liberté provisoire, en raison de son âge et de sa santé, par l'intermédiaire de son défenseur, Me Bonduel.

M. Gobert, juge d'instruction, transmit la demande au procureur de la République, avec avis favorable.

La demande présentée a été rejetée.

D'autre part, la demande de mise en liberté formulée par M. Guermonprez, a été également rejetée.

Guermonprez fait opposition au refus. Son dossier a été transmis à la chambre des mises en accusation, à Douai, seule qualifiée pour statuer en dernier lieu.

Une affaire obscure de dénonciation à l'ennemi

QUEL EST LE VRAI COUPABLE ?

A la suite de renseignements qui lui étaient parvenus, M. Benoit, commissaire divisionnaire de la 2e brigade de police mobile de Lille, délégua M. Droiton, commissaire, pour procéder à une enquête.

Dans la lettre de dénonciation, on accusait un habitant de Bermerain, près Cambrai, d'avoir dénoncé un ex-instituteur, comme ayant dénoncé à l'ennemi des militaires réfugiés.

M. Droiton entendit plusieurs témoins. De son enquête, il semble ressortir que l'habitant en question serait plus coupable que l'instituteur, qu'il dénonçait.

Le dossier a été transmis au parquet de Cambrai. Une information est ouverte contre X...

La forêt de Raismes est en feu depuis hier

60 HECTARES DE CÉPÉES, BOULEAUX ET CHENEAUX SONT DEJA DETRUITS

Lundi, vers 11 heures du matin, un incendie dont les causes sont quant à présent inconnues, a détruit dans la forêt de l'Etat, au lieu dit canton d'Escautpont, 60 hectares de cépées, bouleaux et chêneaux.

Un enfant s'est noyé sous les yeux de son père

CE DRAME S'EST DEROULÉ DANS L'ESCREBIEUX, A LAUWIN-PLANQUES

Un enfant de 2 ans, le petit Demelemester, dont les parents habitent Lauwin-Planques, est tombé en jouant dans le courant de l'Escrebieux. Son père, témoin de l'accident, se porta à son secours et le ramena sur la berge. Mais il était déjà trop tard. Le pauvre petit avait expiré.

Une Denaisienne neurasthénique s'est tranché la gorge

SON MARI, EN RENTRANT CHEZ LUI, NE TROUVA PLUS QU'UN CADAVRE

La nommée B. . Berthe, âgée de 40 ans, épouse D..., demeurant à Denain, hameau de la Belle-Vue, rue Berthelot, 2, s'est donnée la mort, lundi matin, vers 9 heures, en se tranchant la gorge avec un rasoir.

C'est son mari qui, rentrant à midi de son travail, trouva sa femme baignant dans son sang ; la mort avait fait son œuvre.

La neurasthénie est la cause de ce suicide.

Aux Conseils de guerre

DES TRAFIQUANTS D'OR VONT ETRE JUGES... PAR CONTUMACE

Le lieutenant Tellier, du 1er Conseil de guerre, a remis, hier, son rapport sur l'affaire Chapuis et Geerts, inculpés de trafic d'or.

Chapuis, ex-instituteur libre, domicilié avant son arrestation, rue des Postes, fut arrêté, il y a près d'un an et mis en liberté provisoire. Il en profita pour passer la frontière Son co-inculpé Geerts, est également en fuite.

Cette affaire, très importante, est connexe avec l'affaire Durand.

Commencée par le capitaine Richard, l'instruction fut ensuite confiée au lieutenant Tellier.

Les deux inculpés étant en fuite, ils seront jugés par contumace.

MARTINAGE SERAIT BIENTOT MIS EN LIBERTE PROVISOIRE

Le dossier de l'affaire Martinage vient d'être retiré des mains du lieutenant Zwilling, et confié au capitaine Poupet, officier rapporteur, remplaçant le capitaine Constant, remis à la disposition de son corps.

Le bruit court d'une mise en liberté provisoire prochaine de l'inculpé.

Sans être confirmés, ces bruits ne sont pas sans soulever de nombreux commentaires.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Pour les chômeurs

SOUSCRIPTION OUVERTE PAR LE BUREAU DE BIENFAISANCE POUR LES CHOMEURS INVOLONTAIRES ROUBAISIENS (10e LISTE)

Gauthier J., directeur du Mont-de-Piété, 10 fr. ; Boulangerie Coopérative « La Centrale », rue du Tilleul, 146, 20 fr. ; MM. Mallengier Edouard, boulanger, rue de la Guinguette, 76, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Desmettre J.-B., boulanger, 118, rue de la Vigne, 50 fr. ; Meaux Jules, boulanger, rue Pierre-de-Roubaix, 58, 10 fr. ; Delberghe Georges, boulanger, 144, rue Blanchemaille, 20 fr. ; Mme veuve Victor Geyx et Cie, chaudronniers, 59 et 61, rue Conférence, 100 fr. ; Quête faite dans une réunion de famille, 12.50 ; M. Vermeersch Léon, boulanger, 184, rue de l'Ommelet, 25 fr. ; Chambre Syndicale des Marchands de journaux de Roubaix et ses environs, 100 fr. ; MM. Bouillet Jules, boulanger, 220, rue des Arts, 20 fr. ; Vanrenterghem Jérôme, boulanger, 10, rue Soubise, 20 fr. ; Roussel Eliodore, boulanger, 12, rue du Pile, 20 fr. ; Vannieuwenhuyze Raymond, boulanger, 4, rue d'Antoing, 20 fr. ; Buse Oscar, boulanger, rue des Longues-Haies, 202, 20 ; Denecker Jules, boulang., rue de la Vigne, 80, 20 fr. ; auconnier Art., rue Decrême, 28, boulanger, 5 fr. ; Veuve Dujardin, boulangère, rue Henri Carrette, 37, 10 fr. ; Lescrenier Achille, boulanger, rue de l'Ommelet 156, 10 fr. ; Bury Ursmer, boulanger, rue de l'Ermitage, 11 bis, 10 fr. ; Vandaele Alfred, boulanger, rue de Basse-Masure, 94, 10 fr. ; Lequin Louis, 2 fr. ; Chantraine Alphonse, 2 fr. ; Dal Emile, 2 fr. ; Dhalluin Henri, 1.50 ; Mercier Richard, 1.50 ; Malaquin Emile, 1.50 ; Cochez Jules, 1.50 ; Fievet Jules, 5 fr. ; Smet Pierre, 1 fr. ; Carrette J., 1 fr. ; Dupont Pierre, 5 fr. ; Desmazures Pierre, 1 fr. ; Rancelot Henri, 1 fr. ; Dasprez Irénée, 5 fr. ; Paris Achille, 2 fr. ; Delhaye Charles, 2 fr. ; Lefebvre Fernand, 1 fr. ; Masse Jules, 5 fr. ; Delchambre Pierre, 2 fr. ; Gaillet Pierre, 2 fr. ; Averbeke Pierre, 2 fr. ; Duvinage Emile, 1.50 ; Vanhuyse Adolphe, 2 fr. ; Mestdach Léon, 2 fr. ; Doutreligne Arthur, 5 fr., ces 24 derniers employés au service de la Sûreté.

Total des 10 premières listes, 21.768 fr. 25.

* *

THEATRE POPULAIRE, 73, Bd. de Belfort AU PROFIT DES CHOMEURS

Dimanche dernier, 13 mars, a eu lieu la représentation de « La Robe Rouge », le célèbre drame de Brieux, au Théâtre Populaire, au profit des chômeurs.

Cette représentation a obtenu un vif succès, tant au point de vue des artistes que des décors.

La Direction remercie les personnes qui ont prêté leur gracieux concours à cette œuvre de bienfaisance, et, notamment M. Chevalier, pour ses affiches ; M. Créteur, pour ses costumes ; les machinistes et contrôleurs.

LE DECLASSEMENT DE LA RUE DES GRAPPERIES

Le Maire de Roubaix a l'honneur de faire connaître à la population qu'à la suite de l'enquête ouverte en vue du déclassement de la rue des Grapperies (partie comprise entre la rue des Chrysanthèmes et le chemin de la Mackellerie), M. le Préfet du Nord, à la date du 9 mars 1921, a pris un arrêté dont la teneur suit :

Article Premier. — Est approuvé le projet adopté par le Conseil municipal de Roubaix dans sa séance du 22 décembre 1920, en vue du déclassement de la partie de la rue des Grapperies comprise entre la rue des Chrysanthèmes et le chemin de la Mackellerie.

Art. 2. — Les alignements de la rue des Grapperies (partie comprise entre la rue du Luxembourg et la rue des Chrysanthèmes), demeurent fixés conformément au plan d'alignement homologué par arrêté préfectoral du 19 juillet 1900.

Art. 3. — Il sera procédé suivant les lois et règlements en vigueur en tout ce qui pourrait concerner soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit les terrains à occuper par la voie publique ou les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession de ces terrains.

Le Maire fait connaître aux intéressés qu'un exemplaire du plan restera déposé à la Mairie où chacun sera admis à le consulter.

A LA CAISSE D'EPARGNE

10e semaine : Versements, 456 197 fr. ; Remboursements, 181 951 francs.

A LA FEDERATION DES AMICALES

L'Association des Anciens et Anciennes élèves des Ecoles publiques de Roubaix, offre à tous ses membres un bal qui aura lieu samedi prochain, 19 mars, à 20 h. 30, salle de skating du Fresnoy.

La carte d'identité sera rigoureusement exigée au contrôle.

LE CONCERT DE LA FANFARE DELATTRE ET DE LA ROUBAISIENNE

Jeudi prochain, 17 courant, à 20 h., au Casino-Palace, aura lieu un concert offert à leurs membres honoraires et à leurs familles par les deux Sociétés-sœurs « La Roubaisienne » et la « Fanfare Delattre ». Au programme, notamment : Mme Lina Dilron.

UNE CHORALE DES MUTILES

A l'exemple de Bruxelles, les mutilés et réformés de Roubaix viennent de fonder une Chorale. Le Comité a été constitué comme suit : MM. Videlaine, Dewispelaere, Delnatte, Delbenjhe, Journez, Crinon, Alkenbrecher, Bailly, Saffre, Gruzon, Callens, Deryck, Meyer, Blick et Garemynck.

UN JOURNALIER SE FRACTURE UNE JAMBE

M. Ferdinand Coppnan, 54 ans, journalier demeurant boulevard de la République, n. 80, tomba dans l'escalier de sa demeure, dimanche soir, vers 11 heures, et se fractura la jambe gauche. M. le docteur Desbonnels l'a fait admettre à l'Hôpital de la Fraternité.

MORT SUBITE

M. Henri Verhaeghe, 55 ans, teinturier, demeurant rue de la Banque, 51, a été trouvé mort, hier vers minuit, dans sa chambre, près de son lit. M. le docteur Delahousse a constaté le décès.

AU MERITE AGRICOLE

Parmi les promotions du Mérite Agricole faites dimanche, à l'assemblée des agriculteurs, par M. Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture, nous relevons le nom de M. Lodois Desmarchelier.

M. Desmarchelier, qui depuis 40 ans, a rendu de grands services au sport utile de la Colombophilie, fut président de plusieurs fédérations, maintes fois membre du jury des principales expositions. Il est actuellement vice-président du Cercle colombophile « L'Union ».

Ses nombreux amis seront heureux de ce légitime succès.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES (Place Notre-Dame)

En vue de compléter les cours de comptabilité, anglais, sténo-dactylographie qui ont lieu le soir à l'Ecole pratique de jeunes filles, des cours d'arithmétique commerciale et de correspondance commerciale seront créés au siège de cet établissement à partir du 15 mars. Ces enseignements s'adressent aux jeunes filles désireuses de parfaire leur instruction technique et de se préparer aux professions de comptable ou de secrétaire commercial.

Pour les inscriptions et renseignements, s'adresser à l'Ecole, place Notre-Dame.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre 15 fr. ; confitures, 1 fr. 40, 2 fr. 50 le pot ; chocolat, 1 fr. 60 les 250 gr. ; fromage Hollande, 9 fr. le kilo ; margarine, 7 fr. 50 le kilo ; saurets, 0 fr. 30 ; brosses diverses de tous prix.

Vin rouge et blanc, 1 fr. 70, 2 fr., vente libre le mardi 15, de 8 h. à 11 h., 15 jaunes et verts ; de 2 à 4 h., 14 jaunes et vertes.

Vente libre de pommes de terre, 1 fr. les 3 kilos.

Vente libre de chaussures de luxe et de fatigue, salle des Fêtes, rue de l'Hospice.

A L'AMICALE DES ARTS

Section de tir. — Poule de mars 1920 : ADULTES. — 1er Vanderplanche M., 38 ; 2e Ch. Farvacque, 38 ; 3 Duquesne M., 38 ; 4e L. Carette, 38 ; 5e Duquesne F., 38 ; 6. Duquesne J., 37 ; 7. Vanderplancke G., 37 ; 8 Delavernier A. 36 ; 9. Cuisart L., 36 ; 10. H. Tampère, 35.

PUPILLES. — 1er A. Huygen, 37 ; 2e R. Tirloit, 37 ; 3. Dejaegher E., 36 ; 4e R. Delannoy, 34 ; 5. E. Lecomte, 33 ; 6e P. Proye, 32 ; 7e Menard R., 32 ; 8. E. Debuschère, 29 ; 9e Dumont, 28 ; 10. Oosterlynck, 27.

AMICALE DE LA RUE TURGOT

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Turgot a fait dimanche matin, match nul contre le Sport Ouvrier Wattrelosien ; 1 contre 1.

A LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

La deuxième assemblée générale annuelle de la Fraternelle des Anciens Combattants roubaisiens a eu lieu hier matin, à 10 heures, à l'Hippodrome.

Y assistaient : MM. le commandant de Job, remplaçant le général Dauvé ; le commandant Devanchair, du centre d'éducation physique de Lille ; le commandant Robyn, directeur de la Fraternelle ; le capitaine de Sénéchal, président de la Fédération nationale des Camarades de Combat ; et environ 4.000 membres de l'Association.

Après le discours du président, qui rappela ce qui avait été fait en l'année 1920, et une vibrante allocution de MM. Sénéchal, qui insiste sur les droits des poilus et sur le devoir de maintenir après-guerre l'union sacrée, un ordre du jour très complexe est voté par acclamations. En voici les termes principaux :

« La Fraternelle des Anciens Combattants roubaisiens appuie de toute sa force les réclamations des poilus, revendique pour les blessés, mutilés et malades de guerre le libre choix du médecin ; réclame le droit au pécule pour les parents belges de soldats français ; demande l'application des peines les plus sévères aux fabricants de sacs de tranchée ; le refus d'indemnité aux civils d'âge mobilisable qui ont travaillé pour l'ennemi ; le refus de toute décoration aux civils avant que les dossiers des poilus aient été examinés ; que l'on exige des mercantis le paiement de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Elle demande enfin que, en cas de mobilisation de plusieurs classes, soient mobilisés d'abord tous les civils d'âge mobilisable restés en pays envahi. »

En fin de séance, une adresse de félicitations est votée aux trois nouveaux maréchaux de France.

A LA FEDERATION INDUSTRIELLE

Samedi prochain 19 mars, dans la salle des ventes de la Chambre de Commerce, aura lieu l'assemblée générale annuelle de la « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing ».

« PRIMEROSE »

avec Marie Leconte et Ch. Baret

« Primerose » nous sera donnée avec le concours d'éminents artistes. La distribution comprend toute une pléiade de comédiens dont le talent nous est connu.

Mais le gros attrait de la soirée sera la présence de Marie Leconte, qui a créé le rôle de Primerose à la Comédie-Française. Le Cardinal de Mérance sera interprété par Ch. Baret luimême.

Ce sera, à n'en pas douter, un très gros succès.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marcel Lebrun, rue Jules-Deregnaucourt, 56. — Marcel Loriot, rue de la Planche-Trouée, 24. — René Dupont, place de la Fraternité. — Edmond Bosquet, rue Jacquard, 108. — Georgette Henninck, rue de la Guinguette. — Hélène Doutrelingue, rue de Lille, 70. — Henriette Dejonge, rue Tiruned. — Germaine Sueur, rue des Arts, 145. — Suzanne Martin, rue Jouffroy, 87. — Solange Roussel, rue Larochefoucauld, 27. — Robert Lefebvre, rue du Manège, 20. — Eveline Dumont, rue Henry Bossut, 23. — Marcelle Facheaux, rue Hilarion-Fremaux, 20. — Jean Bogaert, rue de Tourcoing, 183. — Jules Lestienne, rue du Tilleul. — Richard Breynaert, rue Jules-Deregnaucourt, 41. — Odette Boterdael, rue des Longues-Haies, 163.

DECES. — Palmyre Gydé, 10 ans, rue du Pile, 191. — Georges Van Wassenhove, 1 an, boulevard de Mulhouse, 94. — Gérard Destombes, 1 mois, rue de l'Epeule, 103. — Hélène Capelle, épouse Marcelli, 56 ans, rue Plutarque, 13. — Amélie Lemoyre, veuve Michel, 84 ans, boulevard de Metz, 7. — Constantine De Ber, épouse Despatures, 51 ans, rue de Mouvaux, 20. — Gustave Vanpeleghem, 56 ans, rue Fontenoy, 129 bis. — Hippolyte Lougez, époux Leybe, 48 ans, rue Barbieux, 15. — Henri Verhaeghe, veuf Gose, 55 ans, rue de la Banque, 51. — François Vandergaeghe, époux Philips, 66 ans, rue Thècle, 9. — Marie Vanden Veegale, épouse Van Cauwenberghe, 59 ans. — Jean Wuillemez, 20 ans, boulevard de Belfort, 37.

TOURCOING

LE PAIN A PRIX REDUIT

La distribution de tickets de pain à prix réduit aura lieu à l'Hôtel de Ville (cour d'honneur) aux jours et heures ci-après :

Mardi 15 mars, de 9 à 12 h., numéros 1.001 à 1.700 ; de 2 à 4 h., 1.701 à 2.400 ; mercredi 16, matin, 2.401 à 3.000 ; après-midi, 10.001 à 10.700 ; jeudi 17, matin, 10.701 à 11.400 ; après-midi, 11.401 à 12.200 ; vendredi 18, matin, 30.001 à 31.200 ; après-midi, 31.201 à 33.700 ; 5.001 à 6.000 et 20.001 à 20.400.

AU BASSIN DE NATATION

Le bassin de natation sera fermé aujourd'hui mardi, pour le renouvellement de l'eau.

CRICK-SICKS

La répétition de ce soir est reportée au mardi 22 courant, à 7 h. 45 du soir, salle du « Foyer », Grand'Place.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marie Thorez, rue de Gand, 151 bis. — Nestor Thorez, rue de Gand, 151 bis. — Suzanne Dudot, rue Verte, 126. — Françoise Hoornaert, rue d'Alexandrie, 22. — Lucette Verhelle, rue des Orphelins, 21. — Gérard Douterlaingue, rue de Mouscron, 50. — Marcelle Delescluse, rue du Viot, 2. — Lucienne Vienne, rue de Gand, 399. — Yvonne Wolfcarius, rue Basse, 117. — Marie Holvoet, rue du Centre, 16. — Marguerite Dupont, rue de Menin, 102. — Marcel Keignaert, rue du Blanc-Seau, 290.

DECES. — Maurice Boulanger, 20 ans, rue du Beau-Laurier, 65. — Arthur Farelier, 48 ans, rue de Guines, 86. — Sidonie Hiecaute, 70 ans, veuve Louis Montagne, rue Duguay-Trouin, 38.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Jean Coucke, rue du Breuil, 38. — Albertine Delbarre, Petit-Tournai, sentier de la Clef-des-Champs, 3. — Achille D'Hont, rue Thionville, 28. — Alfred Lepoutre, rue des Fossés, 19. — Raymonde Desbonnet, rue des Trois-Pierres, 332. — Roger Lonoke, rue d'Oran, cité Florin, 5.

Publications. — Jean Parton, mécanicien, et Elise Jouret, ourdisseuse. — Louis Gérand, teinturier, et Marie Louis Berton, tisserande. — Albert Coppens, plombier-zingueur, et Marguerite Braem, papillonneuse. — Ernest Demeulemeester, échantillonneur, et Marie Foulon, soigneuse. — Paul Delchambre, tisserand, et Maria Dubois, tisserande. Oscar Duquennoy, manœuvre électricien, et Florence Lebrecht, servante. — Paul Codron, trieur de laine, et Marie Huvelle, couturière. — Jean-Baptiste Delannoy, ouvrier lamier, et Jeanne Salembier, giletière. — Alphonse Vandewalle, mécanicien, et Juliette Vernackt, tisserande. — Julien Lambert, ouvrier de fabrique, et Jeanne Mourmant, soigneuse.

Décès. — Constant Kindls, 62 ans 2 mois, rue Plouye, 36.

LILLE

A LA VOIRIE MUNICIPALE

ESSAIS D'UN NOUVEAU TYPE DE CAMION AUTOMOBILE

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, hier, ont eu lieu les essais d'un nouveau type de camion automobile, servant au transport et à la décharge rapide des ordures ménagères.

Sous la direction de M. Helluin, inspecteur de service de voirie, les essais de l'auto « Scémia » se sont déroulés de façon très satisfaisante. La contenance de l'auto est de 6 m3. Trois voyages ont été faits le matin et un l'après-midi.

Dans le premier, on débarrassa les ordures ménagères des rues de La Louvière, Saint-Gabriel, des Guinguettes, de Bouvines, de Lannoy et autres rues du quartier Saint-Maurice. A 7 h. 05, la tournée commençait ; à 8 h. 45, le tombereau camion était déchargé à la porte de Béthune.

Le second voyage se fit dans le quartier du Centre, le troisième et le quatrième dans le quartier Vauban.

Le déchargement est très rapide. Il demande une minute à peine. La banne de la voiture se soulève par devant, formant un angle de 45°, et tout le contenu du camion glisse d'un seul bloc.

Signalons que ce système ne produit, dans le rechargement des poubelles, presque aucune poussière. La voiture étant divisée en compartiments ayant chacun leur couvercle, on ne découvre qu'un seul compartiment à la fois.

Le premier convoi des morts de la grande guerre

La mairie a été avisée que la gare régulatrice départementale de Douai prépare l'acheminement vers Lille d'un convoi de vingt-quatre soldats et victimes civiles de la guerre, exhumés du front et qui doivent être réinhumés dans les cimetières de Lille.

On ne sait pas encore exactement la date d'arrivée dudit convoi, mais elle est toute proche, dit-on.

Un piquet, composé de soldats des diverses armes de la garnison de Lille, rendra les honneurs à la gare Saint-Sauveur. C'est là, en effet, que les corps doivent être débarqués. On conduira ensuite les cercueils à la caserne Malus, en la salle d'honneur, transformée en salle funéraire, et où se trouvera une garde d'honneur. Tout cela se fera avec une certaine solennité. A bientôt d'autres détails.

Un commencement d'incendie au Faubourg de Roubaix

Un incendie qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, s'est déclaré hier soir, vers 8 h. 30, au 148 de la rue du Faubourg-de-Roubaix. M. Resner Gaston, était en train de mettre de l'essence dans une lampe, lorsque le liquide s'enflamma. Brûlé par la flamme, M. Resner laissa tomber la lampe. L'incendie se déclara.

Affolée, Mme Resner se lança vers la fenêtre et voulait se précipiter dans le vide. Son mari l'en empêcha. Aidé de quelques voisins et de passants, il réussit à la descendre du premier étage où elle se trouvait.

Les agents de service Rohart et Boivin, prévenus, accoururent sur les lieux et parvinrent à maîtriser l'incendie avant que n'arrivent les pompiers de la caserne Malus.

Bien que l'incendie n'ait pu se développer, les dégâts sont importants. Ils s'élèvent à 10.000 francs et ne sont pas couverts par une assurance.

Marchand de bestiaux et escroc

CE QUE L'ON PERD EN VOULANT TROP GAGNER

Hier après-midi s'est fait appréhender à Lomme, M. Delplace Henri, marchand de Bestiaux à Flers.

Ce commerçant s'était présenté chez plusieurs personnes de la localité comme directeur des travaux de la gare de Lille-Délivrance, et s'était fait remettre des sommes d'argent assez importantes, notamment par Mme L... et M. B...

« Je suis gros entrepreneur, disait-il, et marque momentanément d'argent. Aidez-moi, je vous rembourserai demain. »

Les bonnes gens, trop confiantes, s'étaient laissé prendre, mais le pseudo-entrepreneur fut pris à son tour.

Au moment de son arrestation, Delplace portait à sa boutonnière, — comme tout héros qui se respecte, — la croix de guerre et la médaille militaire.

Transféré au Parquet, M. Gloriau, juge d'instruction, l'a fait écrouer sous l'inculpation d'abus de confiance, d'escroquerie et de port illégal de décorations.

L'inculpé a choisi comme défenseur, Me Bataille, bâtonnier de l'ordre.

Comme quoi il est une fois de plus prouvé qu'on peut parfois perdre en voulant trop gagner.

Attaque et contre-attaque

Dimanche, vers 4 heures du matin, M. Charles Fiévet, chargeur des Postes à la gare de Lille, venait prendre son service lorsqu'en sortant de la rue des Dondaines il fut attaqué par un individu qui titubait et qui lui porta des coups à l'aide d'un outil dont il était porteur.

M. Fiévet, blessé aux mains, parvint à se débarrasser de son agresseur et partit à son travail.

Or, vers 7 heures du matin, des agents trouvaient dans un fossé, au lieudit « le fort Saint-Agnès », un homme qui déclara se nommer Paul Vandenhende, 36 ans, couvreur, demeurant à Wambrechies, rue de Lille, et avoir été attaqué par des bandits masqués.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, cet individu fut admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

De l'enquête ouverte au sujet de l'agression dont M. Fiévet avait été victime, il résulterait que son agresseur n'était autre que Vandenhende.

Cet dernier avoua d'ailleurs qu'il avait attaqué un passant pour se procurer des chaussures afin de se rendre à Maubeuge.

Sitôt son rétablissement, Vandenhende aura à répondre à la Justice de son méfait.

Sur le trottoir un homme est trouvé inanimé

Le sieur Boisbineul Joseph, 26 ans, garçon de café sans domicile fixe, a été trouvé sans connaissance lundi, vers 3 heures du matin, sur le trottoir de la rue Faidherbe.

Boisbineul, qui se trouvait dans le coma, a été transporté à l'hôpital de la Charité.

LES ACCIDENTS

ENFANT ECRASE PAR UNE VOITURE

Hier, vers 17 heures 15, le jeune A. Demolie, âgé de 2 ans et demi, dont les parents demeurent rue de Juliers, 58, voulut éviter une voiture à l'angle des rues d'Iéna et de l'Hôpital-Saint-Roch. Il alla se jeter sous un autre véhicule conduit par M. Labaye, demeurant à Faches-Thumesnil, 112, rue Carnot. Les roues lui passèrent sur les jambes. Celles-ci furent affreusement écrasées.

Le pauvre petit reçut des soins dans une pharmacie, puis fut transporté ensuite à son domicile.

Son état est assez grave.

Le gala de la Presse au Théâtre

TOUTE LA SALLE EST LOUEE

Comme nous l'avions fait prévoir, le gala de la Presse, au Théâtre de Lille, a trouvé chez nos concitoyens l'accueil le plus empressé.

La location des places s'est ouverte hier, à 11 heures. On a dû la fermer avant quatre heures, tout était loué.

A l'heure actuelle, il ne reste pas une seule place libre. Les retardataires le regretteront certainement, mais ils ne pourront pas nous reprocher de ne pas les avoir avertis.

Pour cette soirée, la tenue de ville a été décidée.

A titre de renseignement, nous pouvons donner aujourd'hui la composition du ballet ; il y aura trois danseuses étoiles : Mmes Rousseau, Debry, Damazio.

Pour le triple quadrille, il n'y aura que des grands sujets : Mmes Roselly, Lorcia, Rolla, Constant, Marianna, Lamballe, Morenté, Lerville, Lucini, Demessine, Lucas et Thuillant.

Le ballet de l'Opéra sera donc représenté dans les conditions les plus attrayantes et sans aucun sujet inférieur.

EXERCICES D'EMBARQUEMENT

Le 43e R. I. procédera aujourd'hui, à la gare de Saint-André, à des exercices d'embarquement.

Un bataillon, composé des soldats disponibles et comprenant 800 hommes sur le pied de guerre avec train de combat, prendra part à un exercice de jour, à 9 heures, et à un exercice de nuit à 20 h. 30.

En exigeant de vos fournisseurs de l'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX, vous êtes certains de toujours avoir une marchandise exquise et très économique. 5378.